

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

POSITIF À LA COCAINE.

Par Profil supprimé Postée le 30/10/2019 16:12

Bonjour à vous

Je vais vous expliquer mon cas, en sortie de free party le dimanche 26 octobre, j'ai été tester positif à la cocaïne avec le drugs wips 5s.

Le gendarme m'a bien notifié la prise de sang, le coton tige ect.

J'ai choisis de faire le coton tige après avoir signés mes papiers de rétention de permis.
Résultats aujourd'hui mercredi 30 octobre, positif à la cocaïne suspension de permis de 6 mois.

Sachant que je n'es pas fait de fait de prise de sang, puis-je quand même demander une contre expertise avec une prise de sang ? Pour bien attester que je ne suis pas sous l'emprise de stupéfiants.

En espérant que vous me répondiez. Merci.

Mise en ligne le 31/10/2019

Bonjour,

Une contre-expertise par prise de sang doit être demandée par la personne soumise au test le plus tôt possible, c'est à dire au moment de l'infraction constatée.

La raison en est que plus le temps passe, plus les traces de stupéfiants dans l'organisme peuvent baisser, voir disparaître.

Pour information, vous trouverez en fin de réponse un article qui explicite la procédure de dépistage des drogues "au bord de la route".

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Le dépistage des drogues sur la route](#)